

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 13 décembre 2022

Rapporteur : Monsieur Daudruy

QUESTION N°1:

SDE 76 : programme d'effacement de réseau et d'éclairage public Route de Grainval

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2022-0-76600-M5402 et désigné "Route de Grainval" dont le montant prévisionnel s'élève à 949 400,62€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 300 764,47€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 300 764,47€ T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Signature du maire 	Signature du secrétaire de séance 	Date de mise en ligne 15/12/22
---	--	-----------------------------------

	Maître d'ouvrage : Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime	
	N° dossier : M5402	CLE 2 - CLE de la région Fécamp - Goderville Saint-Léonard - Route de Grainval Effacement de réseaux + Eclairage public (EP) Réf. dossier : AVP-M5402-1-1-3
AVANT-PROJET 2023		

Programme : Effacement de réseaux

Réseaux Electriques

- Etablissement de 1068 ml de réseau souterrain basse tension Al 3x150mm²+N ;
- Dépose de 968 ml de réseau aérien basse tension Al T 3x70mm²+N ;
- Dépose de 28 supports de réseau aérien bois & béton ;
- Reprise de 53 branchements et 2 armoires déclairement public ;

Réseau d'éclairage public

- Etablissement de 1549 mètres de réseau souterrain d'éclairage public de type 4x16²Cu ;

Génie civil de télécommunication (Convention A)

- Mise en souterrain du réseau de télécommunication dans le cadre de l'effacement de réseau électrique (957 ml) ;

Génie civil de fibre optique (FTTH)

- Mise en souterrain du réseau de télécommunication très haut débit dans le cadre de l'effacement de réseau électrique (870 ml) ;

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76		Reste à financer par la commune de Saint-Léonard (adhérent)	
Réseaux Electriques					
Subventionnable HT	498 000,00 €	75 %	373 500,00 €	25 %	124 500,00 €
TVA	99 600,00 €	100 %	99 600,00 €	0 %	0,00 €
Réseau d'éclairage public					
Subventionnable HT	78 000,00 €	75 %	58 500,00 €	25 %	19 500,00 €
TVA (récupérée via FCTVA)	15 600,00 €	0 %	0,00 €	100 %	15 600,00 €
Génie civil de télécommunication (Convention A)					
Subventionnable HT	100 000,00 €	30 %	30 000,00 €	70 %	70 000,00 €
TVA	20 000,00 €	100 %	20 000,00 €	0 %	0,00 €
Génie civil de fibre optique (FTTH)					
Subventionnable HT	16 100,00 €	0 %	0,00 €	100 %	16 100,00 €
TVA	3 220,00 €	0 %	0,00 €	100 %	3 220,00 €
TOTAL TTC			581 600,00 €		248 920,00 €

Programme : Eclairage public (EP)

Eclairage public

- Pose de 40 mâts cylindro-conique de 7 mètres équipés de 40 lanternes LED ;
- Création de 2 armoires d'éclairage public au sol équipées d'une horloge astronomique ;
- Dépose de 2 armoires d'éclairage public et 12 lanternes vétustes ;

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76		Reste à financer par la commune de Saint-Léonard (adhérent)	
Eclairage public					
EP éligible à la MDE	32 523,25 €	80 %	26 018,60 €	20 %	6 504,65 €
EP Hors MDE	63 103,93 €	65 %	41 017,55 €	35 %	22 086,38 €
Non Subventionnable HT	3 440,00 €	0 %	0,00 €	100 %	3 440,00 €
TVA (récupérée via FCTVA)	19 813,44 €	0 %	0,00 €	100 %	19 813,44 €
TOTAL TTC			67 036,15 €		51 844,47 €

MDE: Programme de Maitrise de la Demande d'Energie qui regroupe l'ensemble des travaux sur un réseau d'éclairage public existant et qui permet de réduire la consommation d'énergie électrique

Financement global de l'opération

Participation du SDE76**	Reste à financer par la commune de Saint-Léonard (adhérent)
648 636,15 €	300 764,47 €

Montant total de l'opération TTC	949 400,62 €
---	---------------------

** La participation du SDE76 comprend le concours du Conseil Départemental qui met une partie du produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à sa disposition.

